

Conseil Municipal du 28 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 24

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini (*est sorti et n'a pas pris part au vote*) - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima (*est sortie et n'a pas pris part au vote*) - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier (*est sortie et n'a pas pris part au vote*) - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Marie Martinod (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Sabine Sellini (pouvoir à Rose Paviet)

Absent : Charley Mingeon

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 22 septembre 2023

Date de publication : 05 octobre 2023

Délibération n°2023-099 – approbation du choix du délégataire, de la convention de délégation de service public et de la politique tarifaire du délégataire pour l'exploitation de la salle polyvalente de Montalbert

Laurent Desbrini, Isabelle Gostoli De Lima et Corine Maironi-Gonthier, intéressés par l'objet de la délibération, sont sortis et n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.3000-1 et suivants du Code de la commande publique relatifs aux contrats de concession ;

Vu le projet de convention de délégation de service public présenté et annexé à la présente délibération ;

Vu le rapport au conseil municipal et les deux procès-verbaux des réunions de la commission de délégation de service public, transmis 15 jours avant la présente réunion du conseil municipal ;

Vu la politique tarifaire proposée ;

Monsieur le Premier adjoint revient devant le Conseil municipal dans le cadre du dossier de la délégation de service public pour l'exploitation de la salle polyvalente de Montalbert. Il rappelle au Conseil municipal sa délibération en date du 24 novembre 2022 par laquelle il a approuvé le principe du mode de gestion délégué de la salle polyvalente de Montalbert au moyen d'une convention de délégation de service public, aux risques et périls du délégataire.

- Approuve la politique tarifaire proposée par le délégataire pour l'année 2023/2024 ;
- Autorise et Mandate Monsieur Michel Genettaz pour signer le présent contrat de délégation de service public avec l'association Office de Tourisme la Grande Plagne ainsi que tous les actes subséquents nécessaires à sa mise en œuvre.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing